

ELAN LIGÉRIEN BASKET - REGLEMENT INTERIEUR

A lire et à conserver par chaque licencié ou son représentant légal.



Généralités	<p>Elan Ligérien Basket est affilié à la FFBB, association loi de 1901. L'association a pour but l'initiation, la découverte, l'apprentissage et la pratique du basket-ball.</p> <p>Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Association Elan Ligérien Basket, ainsi qu'aux représentants légaux des membres mineurs. Définissant les droits et devoirs de chacun, il a pour vocation de définir l'organisation du club afin d'assurer à tous ses licenciés la pratique de ce sport dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>L'adhésion au club engage le licencié à respecter ce règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.</p>
Adhésion et licence	<p>Toute adhésion entraîne une demande de licence auprès du Comité Départemental de Basket Ball de Maine et Loire qui ne pourra s'effectuer que si le dossier d'inscription est complet.</p> <p>Documents Obligatoires pour les renouvellements et création de licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La feuille d'autorisation pour la saison signée, incluant l'autorisation de transport, le droit à l'image par défaut (hors refus écrit de votre part), l'acceptation des statuts de l'association et du règlement intérieur, l'attestation de réponse par la négative ou positive à l'ensemble des questions du questionnaire santé pour tous les joueurs, - Certificat médical du Comité Départemental de Basket Ball complété et signé par le médecin (à fournir lors de la saisie de la licence dématérialisée) pour : <ul style="list-style-type: none"> • Tous nouveaux licenciés devant disputer des matchs, • Majeurs ayant un certificat de plus de 3 ans ou tout joueur ayant signalé un problème de santé lors du questionnaire de santé (au moins une réponse positive), - Le règlement de la licence avec la possibilité d'étalement du paiement. <p>Les joueurs n'ayant pas rendu leur dossier d'inscription complet et réglé leur cotisation au 30 septembre de la saison courante, se verront interdire l'accès au terrain.</p> <p>Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements, ni aux compétitions, à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison.</p>
Accès mineurs	<p>Les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable de l'activité avant de déposer leur enfant à la salle pour l'activité.</p> <p>Les parents, autorisant leur enfant à se déplacer seul, doivent remplir le formulaire «AUTORISATION»</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut prévoir l'éventualité d'une séance annulée au dernier moment, faute d'intervenants (accident, événement familial ou professionnel) ; dans cette situation en aucun cas l'association est responsable de l'enfant. • En aucun cas, il ne peut être admis qu'un enfant entre dans la salle, monte à la corde, monte au mur d'escalade ou aux échelles et/ou utilise un matériel non dédié à la pratique du basket. • Il est nécessaire que l'enfant puisse être pris en charge dès la fin de la séance. <p>Les mineurs ne sont autorisés ni à entrer, ni à sortir de la salle de sports en l'absence d'un responsable de l'activité. Il est alors demandé de faire preuve de ponctualité pour récupérer les mineurs.</p>
Discipline	<p>Pendant l'activité «BASKET», il est exigé de la part de ses participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attitude caractérisée par l'attention et le calme • Le respect : des intervenants – des camarades – des équipes adverses – des arbitres - du matériel • L'assiduité aux entraînements et aux matchs (sauf dérogation) : la participation aux matchs est obligatoire pour les catégories U13 et supérieure (sauf loisirs), • La ponctualité pour le début de l'activité (heure de convocation) • Les téléphones portables doivent être éteints durant les matchs et entraînements • Une tenue vestimentaire complète et adaptée à la pratique du basket, ainsi que sa propre bouteille d'eau • Le respect des conditions liées au protocole COVID (si requis) <p>Le non-respect de ces exigences, liées au bon déroulement de l'activité, pourra entraîner une sanction (avertissement, confiscation du téléphone, exclusion de l'association...), en cas d'incartades répétées.</p>

	<p>Pendant un match, tout joueur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepter les décisions des entraîneurs et coachs concernant la composition des équipes, les entrées en jeu et les temps de jeu de chaque joueur. • rester à la disposition du coach. Il ne peut quitter le groupe sans autorisation. • respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable. S'il a une observation à formuler, il le fera par l'intermédiaire de son capitaine qui seul a qualité pour intervenir auprès du directeur du jeu. En cas de sanctions liées au non-respect de cette disposition, par exemple : faute technique ou disqualifiante, le fautif devra fournir des explications et s'exposera à d'éventuelles sanctions (paiement de l'amende associée). <p>Pendant les matchs, les parents doivent avoir une attitude responsable et calme vis-à-vis des joueurs et coachs des deux équipes, des arbitres et des bénévoles permettant la tenue du match. En cas d'écarts répétés, des sanctions pourront être appliquées comme l'interdiction d'accès à la salle pendant les activités.</p> <p>Tout entraîneur ou coach constatant des actes d'incivilité ou d'indiscipline, graves ou répétés, doit en informer le/la secrétaire ou le président verbalement, dans les plus brefs délais. Celui-ci pourra, éventuellement, être invité à préciser les faits par écrit.</p>
Vols	L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels ou autres. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires, mais d'emporter son sac dans la salle.
Participation active à la vie de l'association	<p>L'adhésion engage le licencié à participer activement à la vie de son association.</p> <p>En signant une licence à Elan Ligérien Basket, vous adhérez à une association de loi 1901, gérée uniquement par des bénévoles.</p> <p>Par conséquent, la participation après désignation aux activités suivantes est obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de table : tous licenciés ou un de ses représentants, • Tenue de bar: tous licenciés majeurs ou un de ses représentants majeurs, <p>La vente d'alcool est interdite à tous mineurs lors des matchs ou lors des diverses manifestations organisées par l'association,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de salle: tous licenciés majeurs, • Le transport (pour les matchs à l'extérieur): tous licenciés ou un de ses représentants, • Nettoyage de maillots : tous licenciés ou un de ses représentants , • L'arbitrage (pour les matchs à domicile)* : tous les licenciés à partir de la catégorie U13 et supérieure. <p><i>Note* : La participation à l'arbitrage s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. L'association propose tous les ans des stages d'arbitrage. La participation y est fortement conseillée. La non participation aux stages n'est pas un motif valable de non arbitrage. La commission d'arbitrage effectue les désignations d'arbitrage selon la catégorie de chaque joueur. La commission d'arbitrage est ouverte au dialogue (sauf pour des refus systématiques) et peut proposer un accompagnement pour le premier arbitrage.</i></p> <p>En cas d'impossibilité d'arbitrer, l'association n'est pas responsable de trouver un remplaçant.</p> <p>En cas de non-respect d'une des activités recensées, le licencié pourra se voir appliquer une sanction sportive.</p> <p>Les licenciés et leur famille seront également sollicités pour de l'aide à la participation à des tournois et diverses manifestations organisées par le club.</p>
Calendriers des matchs	<p>Des calendriers de matchs, transport, tenue de table et d'arbitrage sont établis en début de saison et à la mi saison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'absence pour disputer un match, le licencié doit prévenir la personne référente. - En cas d'absence pour le transport, la tenue de table et d'arbitrage, la personne est tenue de trouver un remplaçant et de prévenir le club. <p>En cas de non-respect, le licencié pourra se voir appliquer une sanction sportive.</p> <p>Les outils de communication du club sont le site internet, la messagerie internet et la messagerie mobile (SMS ou WhatsApp). Les adhérents s'engagent à consulter ces outils régulièrement.</p>

Déplacements	<p>Lorsque des parents sont amenés à transporter le coach et des enfants autres que les leurs dans leur véhicule personnel ceux-ci s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Disposer d'un véhicule en règle et adapté à ce type de transport, soit :<ul style="list-style-type: none">• L'assurance en cours de validité pour toutes les personnes transportées,• Le contrôle technique du véhicule en règle,• Le véhicule en bon état de marche.- Disposer d'un permis de conduire en cours de validité.- Respecter le code de la route : ceinture de sécurité, limitation de vitesse, non alcoolisation au volant, réhausseur pour les enfants âgés de moins de 10 ans... <p>Les parents sont responsables des personnes présentes dans leur véhicule et s'engagent à tenir une conduite veillant à la sécurité de ceux-ci. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect par les parents des règles énoncées ci-dessus.</p>
--------------	--

Elan Ligérien Basket
31, Rue de la Mairie
49170 La Possonnière